NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

48 Nº 6 1921

A propos des Confessions de grandes fêtes

Maurice CLAEYS BOUUAERT

p. 281 - 292

https://www.nrt.be/it/articoli/a-propos-des-confessions-de-grandes-fetes-3032

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

A propos des Confessions de grandes fêtes

Il semble difficile de le nier : le sacrement de Pénitence reste à certains égards stérile, inefficace, pour la grande généralité de ceux qui ne viennent à confesse qu' « aux trois ou quatre grandes fêtes. » Ces pénitents ont à s'accuser périodiquement des mêmes grosses fautes, leur vie se traîne dans les mêmes péchés, sans amélioration. Pour peu qu'on les interroge, on s'aperçoit que la confession précédente n'avait pas même produit d'amendement passager, et que le bon propos s'y était borné à quelque protestation générale ou quelque vague promesse, sans souci des précautions concrètes à prendre, des résolutions précises à arrêter. Et cette fois encore le confesseur se rend bien compte que la principale, sinon l'unique préoccupation du pénitent va à l'aveu approximatif de ses fautes, sans que l'idée d'un changement réel à introduire dans sa vie morde sérieusement sur son esprit(1). D'autre part, en présence de l'afflux des pénitents, le confesseur ne croit pas avoir le loisir d'entreprendre un traitement en règle de son malade. « Il faut bien aller vite... Ces pauvres gens doivent communier tout à l'heure. » Ou encore : « Ils se dépiteraient d'avoir à revenir demain, et plusieurs sans doute ne reviendraient pas. » Et, se résignant *au moindre mal*, le confesseur se contente de remplir ses fonctions les plus strictes : il interroge sur les différences spécifiques omises, s'enquiert avec plus d'exactitude du nombre des péchés commis(2); ensuite, il donne quelques

(1) Notre vocabulaire lui-même contribue peut-être à cet obscurcissement des consciences : nous parlons de la *confession*, mais guère de la *pénitence*.

(2) En ce qui concerne les différences spécifiques il nous semble qu'on apporte parfois bien du scrupule. A quoi bon, par exemple, interroger *circa pollutionem* l'adolescent qui s'accuse du peché solitaire? *Species non cappre lensa non contrahitur*, et ici, en général, il n'y aura pas de conséquences

conseils généraux, assez anodins d'ailleurs(1), ceux-là même qui furent si régulièrement inefficaces dans le passé, mais il ne prend pas le temps de questionner sur les remèdes déjà prescrits autrefois, sur l'usage qui en a été fait, sur l'utilité qu'on en a retirée; enfin, comme il croit pouvoir supposer au pénitent le minimum requis de contrition, il lui donne une pénitence, un minimum de pénitence aussi, l'absout et le renvoie. Après cela est-il probable que le pénitent se corrige? La rechute n'est-elle pas plutôt fatale, et, avec elle, le progrès dans l'indifférence? Et le confesseur lui-même?... N'est-il pas à craindre que, finissant par ressembler au fonctionnaire qui expédie sa besogne, il ne voie s'affaiblir son zèle, son ardeur, sa conviction? Dans une pratique du sacrement de Pénitence, comme celle que nous venons de décrire, le prêtre n'atteint plus profondément les âmes, il n'est plus réellement un médecin, un guide, un père : il semble avoir perdu la confiance et l'espoir de guérir le pécheur, et, en tout cas, pressé qu'il est de quitter son pénitent pour passer à d'autres, il renonce pratiquement au soin de l'amender et de le remettre sérieusement en bonne voie. Nous faisions allusion à cette pénitence minimum, qu'il a coutume d'imposer. Garde-t-elle encore quelque valeur médicinale, cette pénitence, qui se réduit à une courte prière, récitée du bout des lèvres(2), sans plus d'attention et de

graves à redouter, au moins immédiatement. Quant à l'aveu du nombre des péchés, beaucoup de pénitents paraissent avoir pris l'habitude de ne pas s'en soucier du tout.

(1) Par exemple : élevez votre cœur vers la Sainte Vierge, ou d'autres du même genre. Il faudrait s'informer si on les a déjà pratiqués, pourquoi ce fut sans succès, indiquer la manière de s'y prendre pour le faire avec fruit.

(2) Cette récitation de la pénitence mérite-t-elle le nom de prière...? elle est toute labiale. N'est-ce pas le cas d'appliquer la parole du Sauveur sur ceux qui disent : « Seigneur, Seigneur » — mais qui laissent le Seigneur hors de leur cœur?

conviction, que celles qu'on a mises tout à l'heure à l'acte de contrition, qu'on a redit machinalement, à toute vitesse, tandis que le prêtre levait la main pour absoudre?

CONSÉQUENCES

Que le lecteur nous permette d'insister sur les conséquences graves, qui résultent à notre avis, de ce genre de confessions. Et, d'abord, le pénitent ne peut manquer d'en recueillir l'impression la plus fâcheuse et la plus funeste. Il croira qu'il a fait largement son devoir, et au fond, que Dieu doit lui savoir gré de ce qu'il consente à pratiquer; le péché mortel lui apparaîtra comme une action plus ou moins laide, mais aux conséquences légères, et dont, en tout cas, on efface bien aisément la trace; le sacrement de pénitence comme une corvée désagréable, à laquelle il a fallu se résigner, mais que le prêtre fait bien de ne pas rendre trop onéreuse, sinon, on ne prendrait plus la peine, à l'avenir, de se l'imposer. Et de fait, une telle pratique avec de tels résultats, vaut-elle qu'on se donne de la peine? Ainsi le malheureux a plus ou moins perdu la juste notion du péché, de la pénitence, de l'expiation, du bon propos, et ne faut-il pas ajouter que nous, confesseurs, en portons peut-être notre part de responsabilité, à force de nous contenter de ses velléités vagues et de ses promesses toujours vaines d'amendement (1)?

Parallèlement à l'esprit de pénitence chez le pécheur, l'esprit sacerdotal s'affaiblit et tend à s'effacer chez le prêtre. La conversion des âmes à provoquer, à opérer, à guider, dans et par le sacrement de Pénitence : cela lui paraît souhaitable, mais si problématique, un idéal inaccessible, une tâche irréa-

(1) Qu'on ne dise pas : c'est en chaire qu'il faut instruire les fidèles. La chaire ne donne guère que des notions intellectuelles, qui se trouvent comme abolies, quand l'expérience pratique, vécue, ne les vivifie pas.

lisable; la vraie réalité lui semble consister dans l'audition résignée d'aveux monotones..., et quant au fruit... « aléatoire » de la confession, il s'en remet à la miséricorde de Dieu. Il cesse de percevoir nettement son ministère comme une action personnelle sur chacun de ses pénitents, comme une œuvre toute surnaturelle et du plus haut intérêt, puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ l'accomplit par lui et, pour chacun de ses pénitents, la solde, au prix de tout son sang; au lieu de se sentir coopérant à l'action du Christ, et soutenu par sa toute-puissance, il a l'impression d'être engagé dans un maquis de difficultés, d'obstacles, de cas grossiers ou bien pathologiques, et souvent compliqués. A ce métier beaucoup de confesseurs se sont rebutés, quelques-uns se sont scandalisés; d'autres, plus facilement emportés par la routine, ont cessé de remarquer les insuffisances de leur méthode. Et entretemps, encore une fois, des pénitents envahis par l'impression confuse que la confession n'est pas chose fort sérieuse, n'est qu'un rite, presque un simulacre, en viennent pratiquement à la mépriser, et à la première occasion, ils abandonneront sans grande difficulté cette cérémonie traditionnelle. Et l'occasion surgira tôt ou tard, à propos d'une difficulté quelconque, par simple laisser-aller, peut-être à cause de la sévérité inattendue d'un confesseur. Cependant, dans ce dernier cas, si le confesseur, dans sa sévérité même, fait apparaître la mansuétude du Sauveur qui ne veut pas la mort du pécheur, mais sa guérison, qui veut lui ouvrir les yeux sur son mal afin d'y apporter le remède vrai et non plus un palliatif trompeur, le confesseur ne doit pas trop s'alarmer. La prétendue sévérité n'aura écarté que momentanément l'âme de bonne foi, qui reviendra, touchée, édifiée, avouant ses illusions — et si le pécheur s'endurcit, s'il reste parti, les exigences de la pénitence n'auront pas été la cause vraie de son éloignement, mais bien plutôt, comment ne pas l'avouer? cette sorte de dépréciation progressivement accom-

plie dans l'esprit, d'une religion toute en gestes, où un simulacre de pénitence s'est substitué à la réalité, l'amnistie rituelle imméritée à l'effort du repentir et à la sincérité de la conversion.

CAUSES ET REMÈDES

Nous voudrions dire un mot des causes du mal et des remèdes à y apporter.

Une des causes principales paraît en être dans les difficultés pratiques, qui résultent de l'afflux des pénitents aux veilles des grandes fêtes. Il nous semble toutefois qu'avec le temps on pourrait remédier à ces difficultés, et qu'on les exagère, d'ailleurs.

Un premier remède s'impose : multiplier les confesseurs, les veilles de fête, autant que possible. Mais cela ne suffira pas, nous semble-t-il : il importe d'atteindre le mal plus profondément. Ne serait-il pas opportun d'inculquer avec beaucoup plus d'instance aux enfants, et puis aux adultes, par exemple dans les catéchismes du dimanche, la notion de l'état de grâce? et de leur faire comprendre ainsi que l'état de péché mortel étant la négation pratique de la vie chrétienne véritable, un chrétien digne de ce nom n'attendra pas les Pâques ou la grande fête, qu'il ira se purifier au plus tôt, et que d'autre part, il est parfaitement anormal, — il doit être anormal — pour un chrétien — de retomber tout de suite, de ne pas savoir vivre pendant quelques jours sans rechute, et qu'il faut donc savoir se confesser plusieurs jours avant la grande fête? que, s'il en coûte de la peine de venir à l'église, spécialement pour se confesser, sans communier de suite après, la peine qu'on se donne est une garantie de contrition véritable, et que le péché est chose assez grave pour qu'on sache s'infliger quelque peine en vue de le réparer, et pour qu'on veuille assurer la garantie de cette réparation. Nous croyons donc qu'il faudrait inculquer petit à petit de

ne pas se confesser la veille, et surtout pas le jour même de la grande fête, à moins qu'il n'y ait absolument pas moyen de faire autrement.

D'un autre côté, ne s'exagère-t-on pas le temps nécessaire pour aider efficacement le pécheur et porter la cognée à la racine de ses fautes? Il suffirait de prolonger jusqu'à trois minutes une confession qui en demandait deux, à cinq minutes celle qui en demandait trois, pour se mettre en état de poser des questions précises dans le genre de celles-ci : « Mon ami, n'avez-vous pas dû accuser les mêmes fautes dans vos confessions précédentes?... D'où vient que vous soyez retombé — et retombé tout de suite — n'est-ce pas?... Etes-vous bien décidé?... Eh bien! cette fois vous voilà de nouveau bien résolu : comment ferez-vous pour que ce ne soit pas comme la dernière fois? Vous êtes retombé parce que..., par exemple, parce que l'autre a insisté, et vous avez eu peur..., peur de quoi? eh bien! cette fois-ci vous n'aurez pas peur n'est-ce pas? et s'il le faut, vous ferez ce sacrifice-là? vous aimerez le bon Dieu par-dessus ce sacrifice? par-dessus votre peur, et vous tiendrez bon?... Et si vous ne le faisiez pas, vous reviendrez le dire?... Quand cela? » Bref, il ne faut pas tant de temps, si on s'efforce de découvrir la vraie racine de tout le mal et d'aller droit au remède efficace, au nœud du problème.

La difficulté pratique d'accorder à chaque pénitent le temps requis pour arrêter avec lui les mesures salutaires, n'est pas la cause unique de la stérilité du saint ministère; peut-être même n'en est-elle pas toujours la cause principale : il y aurait à cette stérilité une cause autrement grave, si elle provenait de l'oubli ou de la négligence du prêtre, plus soucieux d'expédier les confessions, que d'exercer son ministère suivant l'esprit, même en ce qui est essentiel, si, par exemple le confesseur ne se rendait plus assez compte que la parole sacramentelle, *ego te absolvo*, il ne doit, dans la mesure du

possible, la prononcer que pour autant que — et comme — Notre-Seigneur la prononcerait au même moment : *Fili dimittuntur tibi peccata tua;* qu'il doit, par conséquent, sinon trouver au pénitent, du moins faire naître en lui des dispositions de loyauté, de repentir, de confiance, de soumission et d'abandon analogues à celles qui, dans l'évangile, permettaient au Sauveur de pardonner les péchés. Nous rendons-nous toujours assez compte que, pour y parvenir, nous devons faire sentir au pécheur que nous l'aimons d'un amour ardent, souverain, que c'est cet amour qui nous fait abhorrer le mal, nous fait chercher le remède efficace, et nous fait parler d'autorité? Nous comportons-nous extérieurement et intérieurement de manière à ce que nous soyons vraiment l'image et comme l'expression de l'amour tendre et fort de Notre-Seigneur Jésus-Christ? Est-ce que parfois nous ne nous bornons pas à donner au pécheur une sorte d'affection humaine, superficielle, une sollicitude pour ainsi dire accidentelle, qui se traduit par la consécration de ces quelques instants d'effort où, inconsciemment, mais réellement, nous visons moins à le guérir à fond qu'à le tirer d'affaire et nous avec lui? Et ceci nous amène à parler de certains abus de la casuistique, et d'une faiblesse dans l'application des principes, qui peut aboutir à un véritable travestissement de la morale. Quelques exemples typiques. Par peur de trop exiger, d'éteindre la mèche qui fume encore, il arrive que nous nous contentions d'un simulacre de bon propos, nous justifiant, d'ailleurs, par un axiome récent, à savoir qu'il ne faut jamais refuser l'absolution. Saint Alphonse n'aurait-il pas déclaré n'avoir refusé l'absolution qu'une seule fois dans sa vie et l'avoir regretté? Mais cette parole, — admettons qu'elle soit authentique, — peut-elle, isolée de tout contexte, prévaloir contre les principes les plus certains? ce que saint Alphonse obtenait, l'obtenons-nous? Des prêtres saints et graves ont rencontré des consuétudinaires, qui ne commencèrent à guérir

de leur mal invétéré que le jour où on les mit vraiment en demeure de se corriger, c'est-à-dire le jour où l'on mit à l'épreuve leur résolution, cette résolution jamais tenue, parce qu'ils n'avaient jamais expérimenté qu'on prenait les choses au sérieux.

Mais des moralistes n'insinuent-ils pas que le seul fait de venir à confesse est un signe de repentir, et que, si la protestation du pénitent s'ajoute à ce premier indice, le confesseur pourra et devra croire à ses dispositions suffisantes? Soit, mais un indice, un signe, change de valeur suivant les temps et les circonstances; une démarche fort significative un jour de semaine, où rien ne pousse au confessionnal, sinon le désir sincère de l'âme, perd ou peut perdre une grande partie de sa valeur une veille de fête, quand tous les gens bien pensants de la famille ou du village s'approchent des sacrements, ou lorsque une vieille tradition y conduit comme machinalement.

Les moralistes recommandaient aussi de croire le pénitent. Mais pour obtenir la promesse, on a dû l'extorquer; celle-ci faite, même du bout des lèvres, on s'en contentera donc en vertu d'un principe immuable, alors que nulle part ailleurs on ne s'en contenterait, parce qu'on se rendrait compte qu'accordée de guerre lasse, elle ne correspond à aucune détermination réelle? Sans doute, le refus d'absolution, même infligé comme remède, est chose grave, dont il serait criminel d'abuser. Mais l'usage réservé, prudent, plein de charité, n'est pas l'abus. Est-il sage, est-il permis de l'exclure en fait, universellement?

La morale dit de ne pas imposer au pécheur une pénitence qu'il ne pourrait porter. On connaît des histoires de saints qui, prenant sur eux l'expiation, se contentaient d'infliger la récitation de quelques *Pater* et *Ave*. Mais n'oublions pas qu'ils escomptaient, et l'évènement leur donnait raison, la pénitence héroïque du pécheur converti. Avons-nous bien le droit de généraliser cette pratique, de l'étendre à tous les cas,

contrairement aux principes traditionnels, de nous contenter, pour ainsi dire à tort et à travers, des cinq *Pater* et des cinq *Ave?* ou, au grand maximum, des dix *Pater* et des dix *Ave?* Il serait meilleur au pénitent, celui-ci se sentirait autrement touché, du moins souvent, si le confesseur, après l'avoir félicité, comme faisait Saint François de Sales, cordialement et gravement, de savoir faire des aveux si pénibles, de savoir s'arracher à ses maux, pénétrait ensuite avec lui dans l'abîme de ses misères et lui disait : « Et maintenant, mon fils, ne haïssez-vous pas ce que vous avez fait? Ne désirez-vous pas vous en punir? Ne souhaitez-vous pas une pénitence qui vous fasse sentir le mal, et vous permette de l'expier?... Que pourriez-vous faire d'un peu sensible? Quelque chose qui soit comme le contraire de ce que vous avez commis?... Et le pénitent, ému, maintes fois se chargera lui-même de choisir la pénitence bienfaisante, ou acceptera du moins volontiers, fût-ce un régime de mortifications et de jeûnes, si cela lui est salutaire. Pourvu que le confesseur prenne soin de ne pas le charger plus qu'il ne pourra suavement porter, de prévenir les scrupules et les dépressions, il s'en ira, touché, content, conscient d'avoir fait « quelque chose qui vaille la peine, » heureux de sentir qu'il y a dans sa vie quelque chose, décidément, de changé, et cela parce qu'on a traité son cas sérieusement.

La morale enseigne encore qu'il ne faut jamais placer le pénitent en face d'hypothèses, d'éventualités..., pour lesquelles, actuellement, il n'a pas la grâce. Évidemment; mais ce serait abuser de la vérité que d'en prendre prétexte pour éviter la question précise : demain, l'occasion se représentera; que ferez-vous pour ne pas y succomber, comme vous avez succombé hier? Sans doute, l'homme est fragile, sa volonté mobile; il se peut qu'il prévoie, prédise la rechute pour le lendemain, et que cependant son bon propos soit sincère et réel. Mais ne transposons pas tout cela ainsi : il ne faut

pas arrêter l'attention du pénitent sur ce qui se présentera demain. Quelle garantie aurions-nous encore de la sincérité de ses résolutions? La volonté ne diffère-t-elle pas de la velléité précisément en ce qu'elle est précise et répugne aux aspirations vagues? L'acte réel de volonté ne se caractérise-t-il pas par la vue nette et le choix décidé des moyens? Le pécheur repentant n'a pas à sonder la sincérité de sa pénitence en se mettant en face d'une perspective de martyre, ou de mille morts, mais en face de l'obligation très simple et très concrète, qui lui incombera demain, d'éviter le péché où il est tombé hier.

Les moralistes conseillent de ne pas tourmenter le pénitent par trop de questions; faisons-nous bien de nous en tenir aux questions strictement nécessaires? Il y a peut-être lieu de remarquer combien les circonstances aggravantes sont utiles à connaître en vue des conseils à donner. Par exemple, dans les cas de complicité, l'âge du tentateur, la cause d'où la séduction tire sa force, et, naturellement, si c'est au séducteur ou au séduit que l'on a affaire; dans les cas de conversations mauvaises, s'il y a eu entraînement, et pourquoi : comment donner un conseil concret, adapté, utile, remplir tout son rôle de confesseur, de médecin et de père, si l'on ignore les circonstances réelles du péché accusé, la faiblesse, l'imprudence, la faute d'où il est sorti?

Il arrive aussi que, par crainte de trop exiger, on engage les fidèles sur des voies de plus en plus dangereuses; voire décidément mauvaises. Par exemple, il peut être bien malaisé de fixer matériellement en justice le prix de certaines denrées. L'artisan, l'industriel, le paysan possédant seuls l'ensemble des données, peuvent seuls en bien des cas trancher la question. Ne faudrait-il pas, dès lors, au lieu de se taire, lorsque des doutes fondés surgissent concernant les usages suivis par le pénitent, lui rappeler le grand principe : ne **faites pas à un autre ce que vous ne voudriez pas qu'on vous**

fît à vous-mêmes ; et celui de la charité : faites à votre prochain ce que vous voudriez qu'on vous fît à vous-mêmes, et, le mettant ensuite en présence de Dieu, qui a formulé ces deux principes, l'inviter à trancher la question, en se les appliquant. Le Maître n'aurait peut-être pas agi autrement, lui qui répondit un jour : « Qui m'a établi pour trancher vos questions d'héritage ? » Cette façon d'envisager les choses suppose qu'on fasse au pécheur qui se confesse l'honneur de lui supposer une droiture foncière, une conscience capable de réagir et de collaborer au travail de la grâce, et ce sera sans doute une des meilleures manières de l'y amener (1).

Nos lecteurs se diront peut-être : tous ces conseils sont bien anciens et bien connus ; les canons de l'Eglise, le rituel, les théologies morales, les statuts diocésains les répètent à satiété. C'est vrai. Encore faut-il avouer qu'ils ne sont pas toujours observés ; bien plus, qu'aux yeux de bien des prêtres, ils ont en grande partie cessé d'être applicables, l'Église ayant laissé s'établir peu à peu sur bien des points une pratique toute contraire. Nous croyons, pour notre part, qu'il est temps de réagir dans le sens d'une administration plus sérieuse, plus énergique, plus vraiment charitable et plus fructueuse du sacrement de pénitence. C'est dans ce but, afin d'attirer l'attention de nos lecteurs sur cette nécessité, dont beaucoup sont convaincus, que nous avons écrit ces quelques réflexions. Au lecteur de les apprécier, et si, en conscience, il les tient pour justes, de les appliquer comme la prudence le lui dictera. Nous voudrions rappeler, en finissant, l'avis de

(1) En d'autres matières encore, combien de fois n'arrive-t-il pas que le confesseur soit hors d'état de fixer les limites de la gravité objective d'une faute, et doive mettre le pénitent en face de sa propre conscience ? Par exemple, en matière de lectures, de représentations théâtrales. Parfois le pénitent se prévaudra de l'avis du confesseur, alors qu'il sent à quel point, en suivant cet avis, il se fait du mal à lui-même. Mais le confesseur n'aurait pas dû se contenter de lui répondre, comme à un être abstrait : ce **livre n'est pas mauvais, vous pouvez le lire.**

GERSON (*De arte aud. confess.*, n. 32) qui déclare que, malgré l'afflux des pénitents le prêtre doit savoir subordonner toutes choses et soumettre tout autre intérêt à l'intérêt majeur de la conversion de chacune des âmes qui s'adressent à lui. Il serait souhaitable que l'autorité nous trace une ligne de conduite très claire au milieu des doutes qui se sont élevés parmi nous, et nous indique le choix à faire : préférer à une administration plus efficace du Sacrement le maintien dans un minimum de pratique religieuse d'un grand nombre d'âmes tièdes, routinières, de conviction douteuse, ou, au contraire, au risque d'en écarter quelques-unes, faire monter les autres à un niveau supérieur et accroître pour toutes l'estime de la pratique et de la vérité religieuses.

M. CLAEYS BOUUAERT, S. J.